

Rapport Vélo-Québec

Projet d'aménagement piétonnier au cœur du village

VALÉRIE LÉPINE – La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a récemment demandé à Vélo-Québec de présenter des recommandations sur l'aménagement du tronçon du chemin Sainte-Anne-des-Lacs compris entre le chemin des Cèdres et le Country Club du Lac Marois, aménagement qui permettrait des déplacements sécuritaires pour les piétons et les cyclistes.

Le rapport de Vélo-Québec, disponible sur le site web de la Ville, constate d'emblée qu'aucun aménagement n'est dédié aux piétons ou aux cyclistes dans le tronçon à l'étude ce qui le rend «inconfortable et peu sécuritaire». Il fait donc trois recommandations principales pour pallier ces lacunes.

Recommandations pour la sécurité des piétons

D'abord, Vélo-Québec propose une réduction de la limite de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du tronçon à l'étude. Le rapport précise que «pour un piéton, les chances de survivre [à] une collision avec un véhicule augmente exponentiellement avec la vitesse du véhicule. Le piéton a 90% de chance de survie à 30 km/h, 35% à 40 km/h et seulement 20% à 50 km/h.»

L'installation de dos d'âne allongés, aménagés tout au long du tronçon et à mi-chemin entre les intersections (sauf entre les chemins des Épinettes et des Lilas, dû aux courbes et à la pente et entre les chemins des Merisiers et des Noyers, dû à la courte distance entre ces deux intersections), et des balises flexibles placées dans des endroits stratégiques aideraient aussi à modérer la vitesse des automobilistes.

Vélo-Québec recommande d'autre part d'aménager un trottoir du côté nord d'un bout à l'autre du tronçon à l'étude. Le côté nord est préconisé puisqu'il y a un plus grand nombre de destinations du côté nord, dont la majorité des

équipements municipaux, et puisque la topographie favorise le côté nord. L'aménagement d'un deuxième trottoir, du côté sud, pourrait aussi être envisagé à long terme. Dans ce dernier cas, deux sections y seraient propices, compte tenu des destinations qui s'y trouvent et de la topographie, soit entre les chemins des Cèdres et des Daims et entre les chemins des Lilas et Fournel.

Finalement, le rapport propose l'aménagement de passages pour piétons aux intersections suivantes :

- Au chemin des Cèdres, côté ouest de l'intersection
- Au chemin des Lilas, côté est de l'intersection
- Au chemin des Merisiers, côté est de l'intersection
- Au chemin Fournel, des deux côtés de l'intersection
- Au Country Club de lac Marois, à l'entrée est

Le rapport ne fait pas de recommandations pour les cyclistes puisqu'un aménagement dédié aux cyclistes, tels que des accotements asphaltés ou des bandes cyclables, a été écarté, faute d'espace. Un aménagement hors chaussée, partagée avec les piétons, a aussi été écarté pour la même raison (la largeur minimale requise est de 3,0 m). Même si la largeur était suffisante, un tel aménagement comporterait des risques de sécurité». Cependant, la limitation de la vitesse proposée à 30 km/h augmenterait grandement la sécurité des cyclistes.

Pour votre
qualité de vie

L'équipe Monique M.-Laroche

Une équipe responsable

- Qui a tenu ses engagements
- Qui propose un programme réaliste
- Qui gère vos taxes avec prudence



J.S. Vaillancourt
District n° 1

Serge Grégoire
District n° 2

Monique Monette-Laroche
Candidate à la mairie

Luce Lépine
District n° 3

Serge Pronovost
District n° 6

Eric Kirkland
District n° 5

Normand Lamarche
District n° 4

equipemlarochesadl.ca

Equipe monique m laroche

MOT DE LA MAIRESSE



Monique Monette-Laroche



Un automne un peu particulier. C'est à se demander si l'été ne voulait pas s'étirer et encore. Beau temps, mauvais temps, on profite du plein air. Il ne fait pas froid! Déjà quatre ans ont passé, on retourne en élection. Plusieurs nouveaux candidats qui veulent tous vous servir. Informez-vous! Le journal est un très bon outil pour connaître les candidats indépendants et l'équipe en place. Peu importe le résultat du 5 novembre, j'ai passé quatre belles années à vous servir.

Élections municipales

Le bureau de vote pour les élections municipales sera au Centre communautaire, lequel a récemment bénéficié d'une cure de rajeunissement. Le vote par anticipation se tiendra le 29 octobre de 12h à 20h et le jour du scrutin le 5 novembre de 10h à 20h. N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité lorsque vous venez voter. Visitez le site internet de la Municipalité pour toutes les informations importantes des élections au www.sadlqc.ca.

SERVICES MUNICIPAUX

ENVIRONNEMENT

VIDANGE DES PISCINES

L'été terminé, il est maintenant temps de fermer les piscines pour l'hiver. Lorsque vous videz votre piscine, il est très important que vous respectiez les conditions suivantes afin de réduire les impacts sur les milieux naturels :

Le rejet de l'eau d'une piscine doit se faire sur votre terrain (il est interdit d'envoyer l'eau sur le terrain d'un autre propriétaire);

- Le désinfectant (chlore, sel, brome, etc.) doit être neutralisé avant d'effectuer la vidange de votre piscine;
- En tout temps, l'eau de la piscine doit être rejetée dans un milieu boisé permettant l'infiltration dans le sol (jamais dans la rive);
- Le rejet doit se faire à un faible débit et des mesures de contrôle de l'érosion doivent être mises en place.

IMPORTANT

Avant de procéder à la première flambée de la saison froide, pensez à examiner votre cheminée à l'aide d'un petit miroir afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).

Voici quelques précautions à prendre :

- Faire ramoner la cheminée par un professionnel si ce n'est pas déjà fait, faites-la ramoner au moins une fois par an;
- Utiliser du bois de qualité et bien sec;
- Faire brûler peu de bûches à la fois;
- Faites inspecter la cheminée si le mur derrière le poêle à bois devient chaud.

POUR ÊTRE BIEN AU CHAUD ET EN TOUTE SÉCURITÉ!

Sainte-Anne-des-Lacs, la nature à l'état pur!

450 224-2675 www.sadlqc.ca

URBANISME

PETIT RAPPEL !

En vue de vos préparations pour l'hiver, le service de l'urbanisme vous rappelle que :

- L'installation des abris temporaires sera autorisée à partir du 1^{er} novembre;
- Le bois de chauffage doit être divisé en corde d'au plus 1,85 mètre de haut par 1,2 mètre de profond. Un maximum de 20 cordes est autorisé. Par sécurité, le bois ne doit pas obstruer les ouvertures de la maison.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Pour toute info supplémentaire: 450 224-2675, poste 262 ou loisirs@sadlqc.ca

JOURNÉES DE LA CULTURE

Un merci spécial à tous les bénévoles et artistes qui se sont impliqués dans cet événement.

Un rendez-vous à ne pas manquer le samedi 18 novembre de 10 h à 17 h ainsi que le dimanche 19 novembre de 10 h à 16 h : la 10^e édition de la Foire du cadeau de Sainte-Anne-des-Lacs au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs. Des trouvaillies à profusion juste à temps pour la période des Fêtes.

LIGUE DE HOCKEY INTER MUNICIPAL

Inscription du 30 octobre au 18 décembre au www.sadlqc.ca

- 5-6 ans : pratiques les mardis de 18 h à 19 h 30
- 7-10 ans : pratiques les lundis et parties les jeudis
- 11-13 ans : pratiques les lundis 19 h 30 à 21 h
- 14-16 ans : les mercredis de 19 h 30 à 21 h

Début des parties le 11 janvier ou avant si dame nature nous le permet.

Coût 20\$ par enfant résident / 30\$ pour les enfants non-résidents.